



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JANVIER 2025

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de convocation

14 janvier 2025

Date d'affichage

21 janvier 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier à dix-huit heures zéro minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : CONTELLY Gabriel DOMINELLI Maurice JUNGER Jean Michel KIEFFER Norbert KUJACZINSKI
Florian LEMOUSSU Éric MARSAL Sabrina MESENBOURG Audrey SCHNEIDER Serge, TRZMIEL Mathieu

Absents : GAUER Jean Paul (excusé)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 22 novembre 2024 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance. Le Conseil
municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

01-DCM-2025 : Travaux sylvicoles

Le Maire expose à l'assemblée les détails du devis présenté par l'ONF concernant les travaux sylvicoles :

- Assistance technique : 1 556,00 € HT
- Prestations extérieures, dégagement manuel et nettoyage : 14 000,00 € HT

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Accepte** le devis présenté par l'ONF pour les travaux sylvicoles d'un montant HT de 1 556 € pour
l'assistance et de 14 000 € HT pour les prestations extérieures composées comme suit :
 - o Lot 17 : dégagement manuel
 - o Lot 17 : application répulsif gibier
 - o Lot 3 et 4 : nettoyage manuel
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

02-DCM-2025 : Décision modificative

Le Maire explique à l'assemblée que les crédits votés pour le budget 2024 sont insuffisants pour valider
les derniers mandats 2024 relatifs aux charges de personnel ainsi qu'à une modification d'écriture due à
l'obtention de subventions

Le Conseil municipal, après délibération,

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JANVIER 2025

DECIDE

- **Décide** les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2024
 - Investissement : Recettes : article 1345 : + 28 100
 - Dépenses : article 1335 : + 28100

 - Fonctionnement : Article 61524 « entretien bois et forêt » : - 5 500
 - Article 6411 « personnel Titulaire » : + 3 000
 - Article 6413 « personnel non titulaire » : + 500
 - Article 6470 « charges sociales » : + 2 000

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

03-DCM-2025 : Devis défibrillateur

Le Maire expose à la nouvelle réglementation qui oblige les communes propriétaires de défibrillateur à remplacer les dispositifs tous les 5 ans. Il propose un devis de la société Newtec pour l'achat d'un défibrillateur pour un montant HT de 2 220€, et précise que le défibrillateur peut également être mis en location pour un montant HT de 72 € par mois incluant la maintenance annuelle.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Décide** de prendre en location le défibrillateur unique de la Commune qui est situé dans la cour de la salle – école.
- **Accepte** le devis proposé par la société Newtec pour un montant HT de 72 € mensuel
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

04-DCM-2025 : Extension réseau Enedis

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du permis d'aménager accordé rue du 12 décembre 1948, il y a lieu d'effectuer une extension du réseau Enedis sur le domaine public. Il propose un devis d'Enedis pour un montant HT de 10 768,79 €

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Accepte** le devis proposé par la société Enedis pour un montant HT de 10 768,79 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JANVIER 2025

05-DCM-2025 : Achat terrain Scherer Camille

Le Maire informe l'assemblée, suite au décès de M. Scherer Camille, ses héritiers ont accepté l'offre d'achat par la Commune du terrain situé section 6 parcelle 5 d'une contenance de 21 a 04 ca.

Conformément à la Carte communale et au PLUI, ce terrain est situé en zone constructible sur une profondeur de 40m.

Le Maire propose l'achat de ce terrain pour la somme de 27 000€ détaillé comme suit :

Le terrain fait 21,04 ares (9,15 m de large X 230 m) et il est constructible sur 40m de profondeur à partir de la route.

$9,15 \times 40 = 3,66$ ares X 5 000€ = 18 300 € pour la partie constructible

Il reste 17,38 ares en zone agricole à 500 € de l'are, soit 8 690 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Accepte** la proposition d'achat du terrain situé section 6 parcelle 5 pour un montant de 27 000€
- **Charge** le Maire de procéder à l'ensemble de la procédure obligatoire pour clôturer cette affaire
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

06-DCM-2025 : Branchement sanitaire école

Le Maire expose l'assemblée, un devis de la société CSE pour un montant de 496,08 € HT concernant le branchement au réseau d'eau chaude de la salle polyvalente à l'école.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Accepte** la proposition de la société CSE pour un montant HT de 496,08 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance
Audrey MESENBOURG